



PRINCIPE DE PRÉCAUTION

La Ville désactive l'antenne-relais Orange sur le bâtiment administratif

Début mai, la Mairie a désactivé l'antenne-relais de l'opérateur Orange située sur le toit du centre administratif au nom du principe de précaution. Elle pourrait renouveler l'opération sur un bâtiment appartenant à Clamart Habitat et situé rue de Bretagne.

En mai 1997, Jean-Pierre Foucher, alors Maire de Clamart, établit une convention pour 9 ans entre la Ville et France Telecom, permettant l'implantation d'un relais pour le réseau de téléphonie mobile Orange (à l'époque France Télécom Mobiles) sur le toit du bâtiment administratif. Dès son élection en 2001, Philippe Kaltenbach, Maire de Clamart, décide de ne plus louer de toitures de la Ville ou de Clamart Habitat à des opérateurs de téléphonie mobile **et ne les autoriser que sur des bâtiments privés distant de plus de 100 m d'un établissement scolaire ou d'une crèche.**

(cf. Recommandation européenne 99/519 + décret n° 2002-775).

Or, le centre administratif qui abrite l'antenne relais se trouve à proximité immédiate de deux écoles (l'école de la Mairie et l'école privée Saint-Joseph) et peu éloigné d'une crèche (la crèche Sainte Emilie). La Ville a donc dénoncé cette convention le 21 octobre 2005.

France Telecom aurait dû couper l'installation le 5 mai 2006. La Mairie a octroyé un premier délai d'un an pour permettre à l'opérateur de trouver un site de remplacement. Sans effet. Le délai a été renouvelé, sans plus d'effet. Après trois ans, la Ville a décidé de désactiver elle-même l'antenne relais début mai.

De nombreux Clamartois se plaignent légitimement de la difficulté à utiliser le réseau Orange. La Mairie espère vivement que l'opérateur leur proposera rapidement une solution.